

PROCÉDURE EXCLUSIVE A RESPECTER EN CAS D'ANOMALIE DE NOTE D'EXAMEN

Si vous constatez des anomalies de note d'examen pour l'année 2017-2018, nous vous invitons à adresser votre demande via le formulaire dédié :

ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/examens-et-resultats/

- Nous attirons votre attention sur les dates à respecter afin de permettre un traitement efficace de vos demandes :

	Session 1		Session 2
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	
Période de mise à disposition du formulaire	Du 07/02/2018 au 13/02/2018	Du 05/06/2018 au 08/06/2018 AVANT 16H	Du 06/07/2018 au 09/07/2018

- Il est impératif que les éventuelles demandes soient formulées dans le cadre de ces dates -